

**Groupe de travail du CNIS sur les ruptures familiales et leurs conséquences**

***Compte-rendu de la réunion n°8 du 15 octobre 2015***

Président : Claude THELOT, Conseiller maitre honoraire à la Cour des comptes  
Rapporteurs : Cécile BOURREAU-DUBOIS, Beta Université de Lorraine  
Christine CHAMBAZ, DREES

Destinataires : les membres du groupe, les intervenants

**Rappel de l'ordre du jour**

1. Validation du compte-rendu de la réunion n°7 du 10 septembre
2. Présentation par Mme Caroline ESCAPA et M Lionel ESPINASSE (Insee) des évolutions en cours du questionnaire des enquêtes annuelles de recensement (EAR)
3. Préparation d'une note d'expression de nos souhaits d'évolution du questionnaire des EAR, en lien avec les besoins des utilisateurs repérés par le groupe.
4. Besoins et demandes d'informations sur les ruptures familiales, selon la périodicité (rythme annuel / triennal / décennal) attendue et possible – *Suite de la réunion du 10 septembre*
5. Points divers

**Participants**

Claude THELOT	Conseiller maitre honoraire à la Cour des comptes - président du GT
Cécile BOURREAU-DUBOIS	Beta Université de Lorraine – rapporteur du GT
Christine CHAMBAZ	Drees – rapporteur du GT
Carole BONNET	Ined
Benoit CEROUX	Cnaf
Caroline ESCAPA	Insee, cheffe du département de la démographie (intervenante)
Lionel ESPINASSE	Insee, département de la démographie (intervenante)
Gérard FORGEOT	DGFIP
Sébastien GROBON	Ined (stagiaire)
Clotilde LIXI	Ministère de la Justice - SDSE
Céline MARC	SG HCF
Mériadec RIVIERE	Unaf

Isabelle ROBERT-BOBEE(\*) Insee  
Isabelle SAYN Cercriid, CNRS/Université Jean Monnet  
Magda TOMASINI Drees  
(\*) représente Marie REYNAUD

### **Excusés**

Dominique ALLAIN SG Cnis  
Angélique CHASSY SG Cnis  
Édouard DURAND magistrat  
Marie REYNAUD Insee  
Anne SOLAZ Ined

### **1. Validation du compte-rendu de la réunion n°7 du 10 septembre**

Le compte-rendu de la réunion du 10 septembre est validé.

### **2. Demande d'information et expression des besoins sur les ruptures familiales**

Mme Caroline Escapa, cheffe du département de la démographie à l'Insee, et M. Lionel Espinasse, chef de la division Organisation des recensements et relations extérieures au sein de ce département, ont accepté de venir présenter au groupe le projet en cours de refonte de l'analyse ménage famille (AMF), qui porte des évolutions de la feuille de logement des enquêtes annuelles de recensement(EAR). Mme Escapa indique que des pistes de réflexion ont été ouvertes mais que les travaux ne sont pas terminés ; le moment est donc bien choisi pour un échange – sans que cela ne vaille engagement de prendre en compte l'ensemble des suggestions qui seront faites.

Caroline Escapa donne le cadrage général du projet. En préambule, elle insiste sur l'importance de la question de la complémentarité pour la collecte entre mode internet et mode papier. Le mode internet, déployé pour la première fois sur l'ensemble des communes recensées pour l'enquête de 2015, est en effet susceptible d'ouvrir des voies nouvelles, dont il faudra pouvoir jouer. Elle formule également quelques rappels :

- Sur l'envergure de l'opération : 8000 communes sont recensées chaque année, ce qui représente 4,5 millions de logements et 9 millions de personnes. L'échelle de la collecte est donc très supérieure à celle des autres enquêtes ménages, et il faut tenir compte de cette taille pour amorcer des virages, « comme lorsqu'on manœuvre un paquebot ».
- Sur le caractère partenarial de l'opération, réalisée avec les communes. L'Insee n'est donc pas seul maître de la collecte et de ses évolutions.
- Sur les outputs des EAR : à la fois des résultats sociodémographiques à des niveaux fins, et la production des populations légales de toutes les circonscriptions administratives - dont les communes-. Les estimations de populations légales étant utilisées pour la plupart des dotations aux communes, les élus portent un regard attentif sur les chiffres.

- Sur les taux de réponse élevés et stables (97%), même s'il peut y avoir une certaine variabilité entre communes. Ces taux invitent à réfléchir sur les raisons du succès, pourquoi les personnes continuent à répondre. Le fait de soumettre aux ménages un bulletin très court (ce qui constitue une exception au niveau international), contribue certainement au fort taux de réponse.

L'analyse ménage famille (AMF) consiste à analyser les liens entre les personnes qui habitent le même logement. Chaque individu est caractérisé par un mode de cohabitation en 7 modalités (personne seule, adulte d'un couple avec enfant, adulte d'un couple sans enfant, enfant d'un couple, parent d'une famille monoparentale, enfant d'une famille monoparentale, personne hors famille au sein d'un ménage de plusieurs personnes). Le questionnaire ne permet pour l'instant pas de repérer les familles recomposées ni les ménages intergénérationnels.

Un groupe de travail du Cnis a été réuni en 2012 pour faire des propositions d'amélioration du questionnaire des EAR, dont certaines ont déjà été prises en compte (ex : introduction du PACS dans le bulletin individuel - BI). L'une des recommandations était de « repérer les liens familiaux qui unissent tous les membres du ménage deux à deux dans la liste des individus aux pages 2 et 3 de la feuille de logement. Au minimum, on renseignera tous les liens entre parents et enfants, et entre conjoints ». L'objectif était une meilleure connaissance des familles recomposées. Deux autres objectifs y ont été adjoints:

- faire baisser les coûts du recensement tout en maintenant la qualité et le niveau de précision géographique. Cela pourrait passer par la suppression de la reprise manuelle externalisée, l'analyse étant traitée de façon automatique ;
- améliorer la qualité de la réponse.

L'Insee s'est doté des moyens nécessaires pour conduire le projet avec le recrutement d'un cadre statisticien en septembre 2014 , celui d'un informaticien étant prévu pour septembre 2016. Un comité de pilotage réunit des représentants de l'Insee. Un comité scientifique plus large accompagne le projet. La directrice de l'Ined est membre des deux comités.

Lionel Espinasse détaille les trois problématiques en cours d'instructions :

- celle de la complémentarité entre questionnaires internet et papier, le premier pouvant être plus étoffé que le second ;
- celle du risque de rupture des séries de populations légales ;
- celle de la possible sur-acquisition de BI pour les habitants non permanents du logement.

- complémentarité entre questionnaires internet et papier : internet offre davantage de possibilités en termes de filtres, d'ergonomie, .... notamment pour des questions complexes comme celles portant sur les liens de parenté pris 2 à 2 (au-delà de l'identification des « simples » parents). Le contexte internet apparaît porteur, avec un taux de réponse internet spontané de 33 % pour la collecte de 2015. Augmenter ce taux est une des orientations stratégiques données à la collecte des EAR. Cependant, plusieurs questions restent à étudier :

- l'existence éventuelle d'un biais de sélection des répondants par internet : il s'agit de vérifier que les ménages complexes répondent suffisamment sur internet pour pouvoir extrapoler les résultats tirés à partir de leurs réponses à l'ensemble du territoire. Cela permettrait d'articuler un questionnaire internet approfondi et un questionnaire papier plus simple.

- l'existence d'effets de mode, c'est-à-dire de changements de comportement de réponse selon le mode de questionnement. Une étude est en cours au sein de l'Insee (département de la démographie et département des méthodes statistiques).

- risque de rupture des séries de populations légales : ce risque, inhérent au changement de questionnaire a déjà été vécu cette année avec le passage à internet. La refonte de l'AMF en est également porteuse, avec la question du décompte des enfants en résidence alternée. Actuellement, les consignes données sont de compter les enfants là où ils sont le jour de référence du recensement, mais on sait que ces consignes ne sont pas forcément toujours appliquées, en particulier pour les enfants présents à mi-temps (ou peut-être entre 40 et 60% du temps) chez chacun de leurs parents. La problématique a une dimension statistique : comment compter ces enfants, avec quel poids dans chaque commune ?

- sur-acquisition de BI pour les habitants non permanents du logement. L'acquisition de BI pour les habitants non permanents du logement présenterait l'avantage de donner plus d'informations pour contrôler si les personnes sont bien des habitants permanents du ménage, de faciliter le questionnement et d'accroître les capacités d'étude. Ses inconvénients seraient de complexifier le dialogue avec les élus sur le comptage des populations légales<sup>1</sup>, d'augmenter la charge de réponse pour les enquêtés et d'augmenter le coût de la collecte.

Compte-tenu de tout cela, le comité de pilotage a rejeté cette option. Sa décision repose sur l'appréciation d'un risque de contentieux avec les communes trop grand, alors que les évolutions du questionnaire déjà opérées apportent déjà beaucoup d'informations nouvelles, et que la croissance de la collecte par internet porte déjà en soi une amélioration de la qualité (du fait de l'automatisation des filtres).

#### Quels sont les résultats des tests de juin-juillet 2015 ?

Le comité scientifique a travaillé sur l'élaboration de questionnaires papier. Le test mené en juin-juillet 2015 a porté sur des projets de nouvelles feuilles de logement, avec 2 types de tableaux (sur la composition du ménage, sur les liens de parenté). Il a été réalisé dans 5 régions, sur un échantillon stratifié pour surreprésenter les ménages nombreux ou complexes ou dont la personne de référence est étrangère; 287 questionnaires ont été collectés, et un débriefing de l'enquêteur avec l'enquêté était réalisé à l'issue du remplissage.

- Sur la composition du ménage, le cochage des situations fonctionne plutôt bien.

- Sur les liens de parenté, quatre versions de tableaux ont été testées, reprises de questionnaires utilisés à l'étranger : indication du numéro de la personne avec qui X a un lien donné ; les personnes 2 et suivantes disent qui elles sont par rapport aux autres, à partir d'une liste de liens possibles ; présentation matricielle, l'identification des liens étant alors réduite aux liens de conjoint, père/mère, fille/fils, autres. Cette matrice est rejetée. Les autres versions sont plutôt bien accueillies, mais le questionnement est jugé encore trop dense.

---

<sup>1</sup> Le décompte des populations légales intervient pour fixer les dotations aux communes, chaque habitant supplémentaire recensé est donc source de recettes pour la commune. Modifier le protocole dans une voie susceptible d'altérer le décompte, c'est de fait toucher à un aspect important de la relation entre l'Insee et les communes.

Par ailleurs, des limites sont apparues pour l'interprétation des résultats des tests : 16% des enquêteurs ont apporté trop d'aide aux enquêtés ; les ménages complexes n'ont pas été suffisamment nombreux, malgré la stratification ; la conception du questionnaire avait été pensée dans l'optique d'une sur-acquisition des BI, finalement abandonnée.

Un nouveau travail est donc engagé, au-delà des investigations méthodologiques déjà citées, pour réviser le questionnaire papier, mais également la version internet (un seul écran à ajouter, en première analyse).

*Discussion générale : quelles sont les marges de manœuvre résiduelles en matière d'évolution des questionnaires des EAR?*

Les réflexions de l'Insee ont été menées en interne. Est-il possible d'envisager une consultation plus large, au-delà de l'Insee, sur l'impact de la prise en compte des enfants en résidence alternée? La progression de la collecte par internet va-t-elle par ailleurs signifier une rupture de série progressive ?

→ Les ruptures de série correspondant à une amélioration de la qualité ne sont pas un problème en soi. Sur les enfants en résidence alternée avec un partage du temps à peu près égal entre les deux parents, il est très probable qu'ils sont le plus généralement comptés 2 fois aujourd'hui. Limiter les doubles comptes conduira donc à une baisse probable de la population légale.

→ Sur les marges de manœuvre, l'Insee doit mettre en place la réforme de la feuille logement pour la collecte 2018, le calendrier est donc très tendu. Les souhaits d'évolution doivent impérativement être connus pour la rédaction des spécifications informatiques des tests, à livrer d'ici la fin de l'année 2015.

C. Thélot rappelle que le positionnement du groupe est de porter la demande sociale, non de se substituer aux statisticiens pour imaginer la réponse à apporter à cette dernière.

Les marges de manœuvre portent-elles uniquement sur la feuille de logement ou aussi sur les BI ? La connaissance des flux de séparations, par exemple, pourrait être accrue par l'introduction de questions particulières au niveau du BI.

→ Le rapport du Cnis de 2012 comportait des demandes d'évolution du BI qui n'ont pas encore été totalement prises en compte. L'arbitrage au niveau de l'Insee a priorisé quelques premières évolutions sur le BI en 2015, puis la refonte de la seule feuille de logement, dans un contexte de transfert des chaînes informatiques à Metz en 2016-2017, gourmand en ressources. La refonte du BI, si elle devait avoir lieu, ne pourra s'opérer qu'après 2018.

→ La complémentarité entre le recensement et les enquêtes familles (qui existent depuis 1954) est également citée. Cependant, la dernière enquête famille date de 2011, et la prochaine n'est pas fixée. Par ailleurs, l'enquête de 2011 était moins riche que celle de 1999 sur les parcours conjugaux.

La collecte d'une nouvelle enquête famille ne pourrait sans doute pas avoir lieu avant 2020.

Une dimension du projet reste peu documentée du point de vue des équipes en charge des EAR : quel est le besoin de résultats sur les ruptures familiales ou les familles recomposées ? pour des niveaux géographiques fins ? Y a-t-il un besoin de connaissance locale ? Cette question n'apparaît pas centrale pour le groupe, même si les recompositions familiales peuvent avoir des incidences sur des problématiques locales, par exemple en termes de logement et de transport. Le recours aux EAR repose surtout sur le besoin de gros volumes de collecte pour approcher des phénomènes parfois peu fréquents.

### **3. Préparation d'une note d'expression de nos souhaits d'évolution du questionnaire des EAR, en lien avec les besoins des utilisateurs repérés par le groupe**

Le groupe envisage d'envoyer à l'Insee, d'ici la fin du mois d'octobre, une note récapitulant ses souhaits d'évolution du questionnaire des EAR. Un projet de note a été transmis aux participants en amont de la réunion. Il est discuté et amendé, notamment pour tenir compte des éléments présentés par Mme Escapa et M. Espinasse.

### **4. Besoins et demandes d'informations sur les ruptures familiales, selon la périodicité (rythme annuel / triennal / décennal) attendue et possible – Suite de la réunion du 10 septembre**

Ce point sera examiné lors de la réunion du 17 décembre.

### **5. Points divers**

L'ordre du jour des réunions à venir est revu :

12 novembre 10h-12h30	Besoins de dénombrement et Nomenclatures	Réunions thématiques
17 décembre 15h-17h30	Besoins et demandes d'informations sur les ruptures familiales, selon la périodicité (rythme annuel / triennal / décennal ) attendue et possible – <i>Suite de la réunion du 10 septembre</i>	
14 janvier 2016 15h-17h30	- Les freins à un usage large des données de la statistique publique sur les ruptures familiales -International (suites de la réunion du 30 avril)	
4 février 10h-12h30	Discussion du projet de rapport	
11 février 15h-17h30		